

N.V



Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
3^{ème} Conférence d'examen (Maputo, 23-27 juin 2014)

Intervention de S.E. M. Philippe DELACROIX
Segment de haut niveau

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les autorités mozambicaines pour leur accueil à Maputo et l'excellente préparation matérielle de cette Conférence et de les féliciter pour le remarquable travail réalisé, notamment par votre mission permanente à Genève pour la mise au point des documents finals de notre Conférence.

La France s'associe à la déclaration que vient de prononcer l'Union européenne, mais souhaite ajouter quelques brèves remarques à titre national.

En ce quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de notre Convention, la France se réjouit de voir qu'elle compte désormais 161, bientôt 162, Etats parties, signe de sa vitalité, de l'intérêt humanitaire qu'elle continue d'inspirer et de la forte adhésion de la communauté internationale au principe d'une interdiction des mines antipersonnel.

Depuis son entrée en vigueur, les avancées ont été réelles, tant en matière de stocks détruits, de zones déminées rendues à la population ou de réduction du nombre de victimes, même si celui-ci reste toujours trop élevé.

En dépit de ces succès incontestables, il est important de ne pas relâcher nos efforts, comme nous le rappellent les mêmes constats préoccupants réalisés année après année : à savoir un nombre croissant d'Etats qui n'achèvent pas la dépollution de leur territoire dans les délais initiaux et qui sollicitent des prolongations ; des retards dans la destruction des stocks de certains Etats parties ; l'absence de remise des rapports nationaux par près de la moitié des Etats parties ; et surtout des allégations persistantes d'utilisation de mines antipersonnel, y compris sur le territoire d'Etats parties à la Convention.

Il convient donc de donner un second souffle à notre Convention et de rappeler les principes et objectifs essentiels qui guident notre action. Cette Conférence d'examen

est donc une étape importante et les documents présentés par la Présidence sont de nature à remobiliser les Etats en faveur de la lutte contre ce fléau.

La France soutient ces documents :

- elle partage l'ambitieux projet de la déclaration politique d'achever dans les meilleurs délais possibles la mise en œuvre des engagements souscrits par nous tous, afin d'atteindre au plus vite un monde libre de mines ;
- elle est convaincue que le plan d'actions, qui associe des mesures précises et concrètes à chaque obligation de la Convention, permettra d'en améliorer l'application par les Etats ;
- enfin, la France souscrit aux nouveaux mécanismes qui rationalisent et renforcent le fonctionnement de la Convention, sans créer de coûts supplémentaires pour les Etats parties.

Sur le fonctionnement futur de la Convention, la France se félicite en particulier de la création d'un comité chargé du respect des obligations, dont la souplesse devrait permettre, plus que la lettre même de la Convention, de se saisir de manière efficace, dans un esprit de dialogue constructif, des cas d'allégations d'utilisation des mines.

La France se réjouit également de l'évolution proposée pour les réunions intersessionnelles, qui seront plus courtes et plus axées sur des questions thématiques de manière à apporter une réelle plus-value pour les Etats parties. Mon pays note aussi avec satisfaction la mention des synergies possibles avec d'autres instruments, en faveur desquelles il a constamment plaidé.

La France a eu l'occasion de présenter dans le détail, lors de ses précédentes interventions, les diverses actions qu'elle mène pour la mise en œuvre de la Convention. Je n'y reviendrai pas. Je souhaite toutefois réaffirmer avec force l'engagement de la France en faveur de la Convention et vous assurer de sa volonté de continuer son action tant en matière d'universalisation de la Convention que de coopération et d'assistance aux pays affectés par les mines.

Je vous remercie.